



Rapport de Transparence 2016

SOMMAIRE

I . Présentation d'Exponens	02
1.1. Historique	02
1.2. Forme juridique.....	02
1.3. Activité / CA.....	03
1.4. Membre de l'association technique ATH	04
1.5. Appartenance au groupement français Eurus.....	04
1.6. Membre de l'association BKR International	04
1.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés	05
1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)	05
II. Gouvernance et organisation d'Exponens	06
2.1. Gouvernance du cabinet.....	06
Assemblée générale des associés	06
Charte associative	07
Comité de direction	07
Comité exécutif.....	07
Comité de rémunération des associés	07
Rémunération des associés.....	07
2.2. Organisation du cabinet.....	08
Secrétariat Général / Gestion et Finance	08
Comité des Ressources Humaines	08
Comité Marketing / Vente / Communication	08
2.3. Gouvernance du département Audit	08
III. Gestion des risques	09
3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens.....	09
3.2. Démarche qualité au sein du cabinet	09
Gestion des ressources humaines.....	09
Formation	10
Echanges de compétences au sein du cabinet.....	10
Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes	10
Utilisation des outils ATH.....	10
Supervision.....	11
Recours à des experts externes.....	11
Revue indépendante.....	11
Rotation des signataires	11
3.3. Contrôle qualité de la profession.....	11
IV. Déclarations légales	12

I. Présentation d'Exponens

I.1. Historique

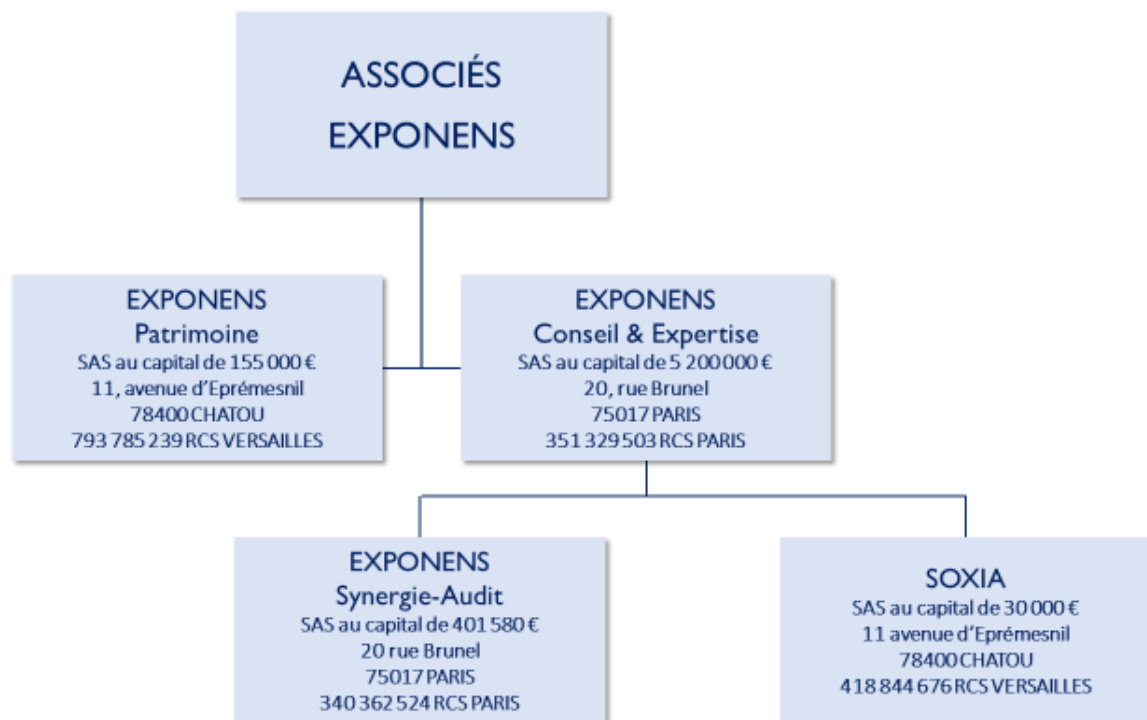
Exponens est issu du rapprochement de plusieurs cabinets dont les principaux sont les suivants :

- **Conseil & Expertise** créé en 1977 par Jean-Luc Boulot, Jean-Pierre CrétaI, Jean Jolivet et Sylvain Koskas,
- **BKR Sefitec** créé en 1988 par Frédéric Lafay,
- **Cefreco** créé en 1977 par Charles Schlossman et Vito Martinelli,
- **Synergie Audit** créé en 1986 par Michel Bachette-Peyrade et Jean Petit.

Exponens devient ainsi un cabinet de taille intermédiaire, acteur de référence en région parisienne.

I.2. Forme juridique

A ce jour, l'organigramme juridique se détaille comme suit :



Les trois sociétés qui exercent une activité de commissariat aux comptes sont les suivantes :

Exponens Conseil & Expertise, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 200 000 €uros, dont le siège social est situé 20 rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 351 329 503, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Exponens Synergie Audit, Société par Actions Simplifiée au capital de 401 580 euros, dont le siège social est situé 20 rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 340 362 524, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

SOXIA, Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 11 avenue d'Eprémesnil 78 400 Chatou, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 418 844 676, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

I.3. Activité / CA

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2016, le chiffre d'affaires consolidé d'Exponens se ventile comme suit :

Activités	31/08/2016 En K€	31/08/2015 En K€
Expertise Comptable	9 936	9 690
EC Filiales de groupes étrangers	3 913	3 657
EC Sociétés du secteur immobilier	2 199	2 059
EC Comités d'entreprises	628	403
TOTAL	16 676	15 809
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>69,5 %</i>	<i>69,8 %</i>
Commissariat aux comptes	4 060	4 022
Audit Contractuel	701	347
TOTAL	4 761	4 369
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>19,8 %</i>	<i>19,3 %</i>
Conseil	2 570	2 457
TOTAL	2 570	2 457
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>10,7 %</i>	<i>10,9 %</i>
TOTAL	24 007	22 635



1.4. Membre de l'association technique ATH

Exponens est membre de l'Association Technique d'Harmonisation (ATH), association de référence qui regroupe 26 cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

A ce titre, plusieurs membres du cabinet, associés et directeurs de mission, participent activement aux différentes Directions de l'Association ATH : Direction audit, Direction expertise comptable, Direction Formation, Direction contrôle de qualité, Direction veille et communication, Direction informatique et technologique. Ces directions sont susceptibles d'être complétées en fonction des décisions du Conseil d'Administration d'ATH (CATH).

Pour plus d'informations, se référer au site internet www.ath.asso.fr.



1.5. Appartenance au groupement français Eurus

Le cabinet est membre fondateur d'Eurus, 3^{ème} groupement national de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit selon le Classement La Profession Comptable 2016, disposant de 185 implantations en France.

Cette appartenance permet de conjuguer les atouts d'un cabinet indépendant avec la puissance d'une structure nationale. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.eurus.fr.

Eurus n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.



1.6. Membre indépendant de l'association BKR International

Depuis janvier 1993, le cabinet est membre de l'association BKR International, classée au 5^{ème} rang des associations de cabinets selon l'enquête IAB 2015 Leading accounting associations. Cette association regroupe plus de 160 cabinets représentant plus de 500 implantations géographiques dans 80 pays.

Le fait d'être membre indépendant de BKR International permet d'accompagner les clients du cabinet dans leurs projets à l'étranger et d'accueillir les clients de nos confrères souhaitant s'installer en France. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.bkr.com.

BKR n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.

1.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés

L'effectif du groupe Exponens est de 220 personnes dont 24 associés.

Les fonctions supports regroupent 23 personnes dont un directeur administratif et financier, un responsable informatique, un responsable des ressources humaines et une responsable marketing et communication.

Les 197 professionnels se répartissent comme suit par pôle d'activité :

Activités	Associés	Directeurs de mission	Collaborateurs	Total
Expertise Comptable	16	17	122	155
Conseil	3	1	10	14
Audit	5	5	18	28
Sous-Total	24	23	150	197
Fonctions supports				23
			Total	220

1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Selon l'ordonnance 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes, les EIP comprennent principalement :

- les entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- les établissements de crédit,
- les entreprises régies par le Code des Assurances,
- les institutions de prévoyance (titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale),
- les mutuelles relevant livre II du Code de la Mutualité (hors mutuelles totalement substituées ou réassurées),

Au 31 août 2016, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des 11 entités d'intérêt public suivantes :

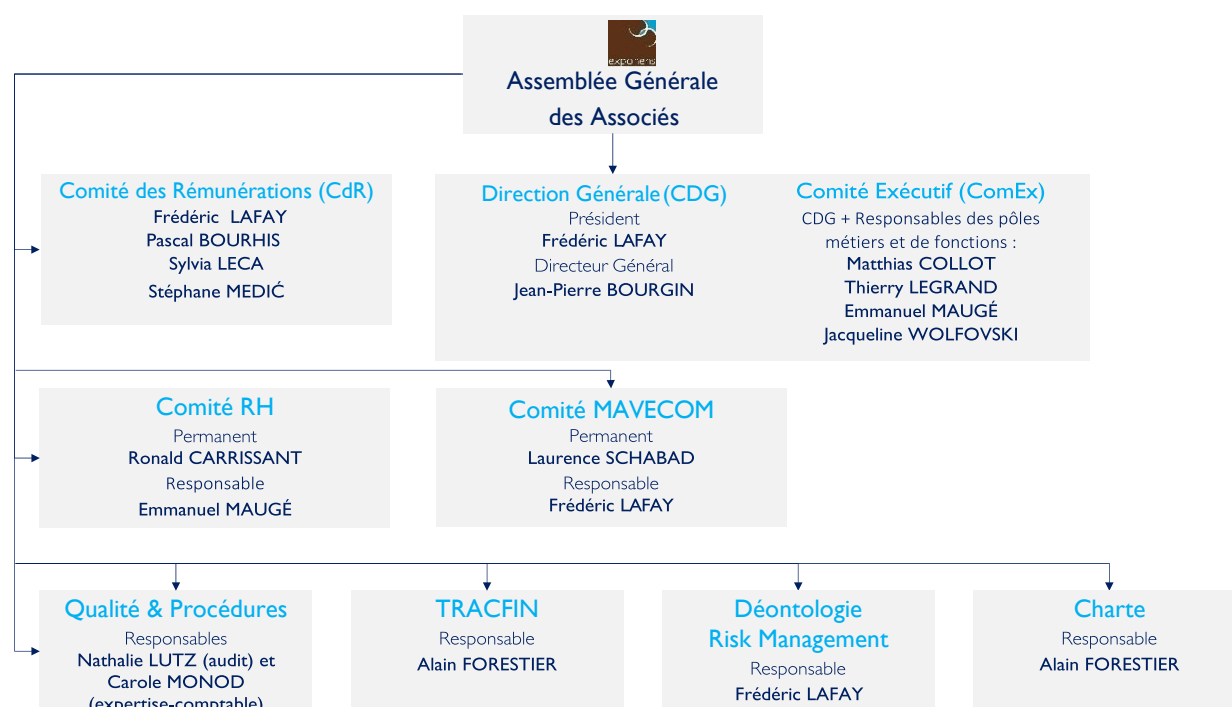
- Argan (Société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris),
- Augros Cosmetic Packaging (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- C.G.P.A. (Code des Assurances),
- Duc (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- Electricité et Eaux et de Madagascar (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- Galimmo (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- Mutuelle d'Assurance des Armées (Code des Assurances),
- Mutuelle Fraternelle d'Assurances (Code des Assurances),
- Société Financière Nef (Etablissement de crédit),
- Société Française de Casinos (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- Vermeuil Participations (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

2.1. Gouvernance du cabinet

La gouvernance et l'organisation d'Exponens s'effectuent au travers d'organes et de comités destinés à gérer la vie et le développement du groupe.

L'architecture de ce fonctionnement est la suivante :



→ Assemblée générale des associés

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés, sur rapport du ComEx :

- définit la politique générale du cabinet ;
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du cabinet ;
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du cabinet ;
- fixe les rémunérations des associés sur proposition du comité des rémunérations ;
- décide des admissions et des exclusions d'associés dans les conditions prévues dans la charte associative ;
- agréé les cessions d'actions entre associés ;
- arrête le prix de cession des actions en tenant compte des modalités définies dans la charte associative ;
- et de façon plus générale, délibère sur les propositions émanant du comité de direction et/ou d'un associé.

L'assemblée des associés se réunit a minima une fois par trimestre.

Chaque associé dispose d'une voix quelle que soit la fraction du capital dont il dispose.

→ Charte associative

Le respect volontaire de la charte associative permet d'assurer :

- l'indépendance du cabinet et de ses associés vis-à-vis des tiers ;
- une qualité optimale des services rendus dans tous les domaines de la vie professionnelle ;
- la volonté d'exercer une profession libérale en groupe ;
- la pérennité du cabinet par l'intégration au capital des collaborateurs disposant des qualifications requises à l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Le comité Charte est chargé d'assurer l'application et l'évolution de notre charte associative.

→ Comité de Direction Générale (CDG)

Le comité de direction générale est en charge :

- de la gestion des affaires courantes,
- du pilotage de l'organisation du groupe,
- du suivi de l'activité des comités supports,
- de la préparation des réunions du comité exécutif.

Il veille à la fois à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

→ Comité Exécutif (ComEx)

Le comité exécutif, composé, outre le CDG, des associés, responsables de pôles et des fonctions support, a pour attribution :

- l'analyse de l'activité et des résultats,
- la définition des axes de développement,
- le suivi de l'activité des comités de pilotage (par pôle),
- la préparation des assemblées d'associés.

→ Comité des Rémunérations des associés

Le comité des rémunérations se réunit deux fois par an afin de procéder à la revue des évaluations des associés et de proposer à l'assemblée des associés une politique de rémunération fixe et variable. Il est renouvelable par tiers par rotation annuelle. Le président du groupe est membre permanent du comité.

→ Rémunération des associés

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe (majoritaire) et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet.

Enfin, Exponens maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.

2.2. Organisation du cabinet

Les fonctions supports s'articulent au travers de comités réunissant à la fois des permanents et des associés.

→ Secrétariat Général / Gestion et finance

Le directeur administratif et financier est chargé, avec l'aide de deux associés, de gérer les affaires courantes liées au suivi des reportings groupe, au contrôle de gestion et budgétaire des pôles d'activités, à la gestion des temps et plus généralement au suivi des contrats.

→ Comité des Ressources Humaines

Le Comité est compétent pour gérer la politique de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation des forces vives d'Exponens. Outre l'administration générale du personnel, il organise les ressources humaines au sein du groupe.

→ Comité MAVECOM

Le Comité est chargé de définir la politique de communication interne et externe du groupe ainsi qu'une offre marketing pertinente et efficace.

2.3. Gouvernance du département Audit

Un comité de pilotage Audit regroupe les associés du département Audit. Il se réunit une fois par mois et est destiné à :

- mettre en œuvre la stratégie du cabinet relative à l'activité d'audit ;
- organiser les missions de commissariat aux comptes ;
- mettre à jour et valider l'application des procédures et outils méthodologiques nécessaires à la conduite de nos missions ;
- échanger sur les sujets d'actualité technique et réglementaire.

En fonction des sujets traités, le comité de pilotage Audit est élargi aux directeurs de mission. Ce comité de pilotage élargi se réunit également une fois par mois.

Exponens participe à l'ensemble des réunions techniques et plénières du forum « Département EIP » (ex-DMF) de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Exponens est membre de la Commission Assurances et de la Commission Banques de la CNCC.

Plusieurs associés et directeurs de missions audit d'Exponens ont des fonctions de contrôleurs qualité auprès de la CRCC de Paris et de la CNCC.

III. Gestion des risques

3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes (Code du 10/02/2010, annexe 8-I du Livre VIII du Code de commerce).

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnels ou liés à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

L'acceptation, l'organisation et le maintien d'une mission de commissariat aux comptes ainsi que toutes interventions conventionnelles confiées au commissaire aux comptes (diligences directement liées ou DDL) font l'objet d'une validation justifiée à l'aide de grilles d'analyse prédéfinies.

En l'absence de comité interne déontologique, la direction audit d'Exponens saisit l'association technique ATH, chaque fois que nécessaire, pour toutes questions relevant de notre comportement professionnel.

Les collaborateurs, les intervenants occasionnels ainsi que les associés souscrivent tous, chaque année, un engagement d'indépendance pour toutes les missions liées à la certification des comptes.

En outre, les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs du cabinet comprennent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare lié par le secret professionnel le plus absolu.

3.2. Démarche qualité au sein du cabinet

→ Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est placée au centre des préoccupations du cabinet. Cabinet multi-spécialiste en termes d'offres de services, Exponens a choisi d'organiser ses équipes par pôles métiers pour répondre aux attentes des clients. Bien que dédiée au commissariat aux comptes, l'équipe d'audit bénéficie des échanges de compétences des autres pôles, notamment le pôle social, le pôle conseil (pour la partie systèmes d'information), le département fiscal et celui du risk management.

Les entretiens d'embauche sont menés sur la base d'un guide d'entretien.

Une évaluation formelle a lieu chaque année lors d'un entretien avec un ou deux supérieurs hiérarchiques afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer de nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (connaissances professionnelles, qualité du travail, qualité du comportement) est complétée par discussion avec l'évalué en attribuant cinq niveaux d'évaluation par critère. Cette discussion est réalisée lors de l'entretien professionnel annuel.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations des objectifs fixés aux collaborateurs en début de saison.

→ Formation

Le budget de formation représente 1,19 % de la masse salariale (hors obligations légales).

Le fait d'être membre d'ATH permet à nos collaborateurs de bénéficier de l'ensemble des formations proposées par l'association avec un cursus adapté à leur évolution. Ces journées de formation sont, pour certaines, agréées par l'Ordre des Experts Comptables et permettent de valider des journées de formation dans le cadre du stage d'expertise comptable.

Les formations dispensées sont à la fois techniques (comme les formations CNCC, CRCC, Asforef) et de développement personnel.

Le plan de formation est discuté formellement lors de l'entretien annuel d'évaluation.

Notre adhésion à ATH nous permet de bénéficier d'un accès au centre de documentation d'ATH qui se traduit notamment par la réception d'une revue d'actualité fiscale, sociale, comptable et juridique tous les 15 jours par l'ensemble des collaborateurs, par un accès à des informations sectorielles mensuelles, par un accès au site intranet ATH, où les programmes de travail et les modèles de rapport sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Les collaborateurs et associés d'Exponens bénéficient d'un accès à des Web Seminars qui ont lieu trois fois par an et reprennent l'ensemble des actualités professionnelles. Dans la mesure du possible, ces Réunions d'Information Technique sont rendues obligatoires.

→ Echanges de compétences

Une réunion générale d'une journée a lieu chaque année au niveau de chaque département afin de favoriser le dialogue entre collaborateurs et de partager la stratégie du cabinet avec l'ensemble des salariés.

→ Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes

L'acceptation de tout mandat est formalisée via une fiche d'acceptation (modèle ATH) reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Une procédure de recherche d'incompatibilités parmi les activités du groupe Exponens est mise en œuvre à chaque acceptation de mandat.

Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année pour N+1 lors de la phase de finalisation de la mission.

→ Utilisation des outils ATH

Nous utilisons le dossier Audit ATH pour nos dossiers d'audit.

Les questionnaires ATH sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont également basés sur les modèles proposés par ATH. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet ATH en fonction de l'évolution de la législation et des normes professionnelles.

→ Supervision

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par un directeur de mission et/ou l'associé signataire.

→ Recours à des experts externes

Si besoin, nous avons recours à des experts externes, notamment des actuaires et des avocats fiscalistes, afin de supporter nos travaux d'audit.

→ Revue indépendante

Une revue indépendante par un second associé a été mise en place pour tous les dossiers EIP et plus généralement les dossiers considérés à risque dans le cabinet. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire ATH.

→ Rotation des signataires

Le cabinet suit les prescriptions de l'article 822-14 du Code de commerce (modifié le 17 mars 2016) en matière de rotation des associés signataires pour les entités d'intérêt public, leurs filiales importantes et les associations faisant appel public à la générosité.

3.3. Contrôle qualité de la profession

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité conduit par les CRCC (Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandats EIP ;
- Contrôle qualité diligenté par le H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- Sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des missions de certification des comptes ;
- Sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal (suivant la précédente typologie desdits contrôles) sont intervenus en :

- Mai 2015 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour l'ensemble des structures d'exercice du cabinet détenant des mandats (Exponens Conseil et Expertise et Exponens Synergie-Audit).
- Avril 2013 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Synergie-Audit ;
- Décembre 2011 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise.

Enfin, du fait de son appartenance à l'association ATH, le cabinet bénéficie une fois par an d'un contrôle qualité portant sur les procédures transversales à l'ensemble des mandats et des contrôles spécifiques sur des dossiers sélectionnés par les contrôleurs.

IV. Déclarations légales

Déclarations en application de l'article R.823-21 F et G du Code de commerce

- Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.


En outre, le groupe se conforme aux règles d'acceptation et de maintien des missions de commissariat aux comptes telles que précisées dans les normes d'exercice professionnel.

- Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce

Tous les diplômés commissaires aux comptes inscrits suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 sont respectées.

Paris, le 30 novembre 2016

Frédéric LAFAY



Président